



Projet d'établissement rentrée 2018

« Chaque école catholique se dote d'un projet d'établissement, sous la responsabilité du chef d'établissement. Le projet d'établissement, dont l'objet est la mise en œuvre du projet éducatif, peut comporter plusieurs volets : pédagogique, éducatif, pastoral... » Art 132 Statut de l'enseignement catholique.

Le projet d'établissement est l'instrument de pilotage de l'établissement. Son objectif premier : mettre de la cohérence dans l'ensemble des actions conduites avec les différents acteurs. Autrement dit, il permet de choisir et d'organiser des actions, de se donner des orientations prioritaires pour apporter un surcroît de dynamisme, pour introduire des changements dans la vie de l'école. Il se déclinera en **projets d'actions** dans les domaines **pédagogique, éducatif et pastoral**.

I. Domaine éducatif : Construire une relation de confiance, de qualité, qui ait du sens...

1. Offrir un cadre rassurant pour permettre à chacun de partager sa culture, exprimer ses convictions dans la connaissance et le respect de celles d'autrui.
2. Apprendre à vivre en société, à agir collectivement.
3. Ecouter les questions du monde, aider au discernement et engager à agir.

Nos pistes d'action :

Les conseils d'enfants : Dans l'établissement, l'enfant ou le jeune doit pouvoir découvrir à travers des initiatives, l'envie d'être acteur dans la société et de la faire évoluer.

Entretien, rénovation des espaces collectifs (cour, cantine) : impliquer les membres de la communauté éducative (parents, enseignants, élèves...) dans l'aménagement des espaces collectifs.

Rencontrer des croyants témoin de leur foi en Dieu : Accueil une fois par mois d'un prêtre de la paroisse.

Proposer des Temps forts en lien avec le calendrier liturgique : messe de Noël, de Pâques...

Vivre une Catéchèse : préparation aux sacrements.

Vivre une Première annonce de l'évangile avec tous les enfants en classe avec l'aide d'une animatrice pastorale.

Participer à des projets de solidarité (Course contre la faim)

II. ASPECT PEDAGOGIQUE : Favoriser la réussite de tous.

1. Valoriser la réussite par **un regard positif** « *lorsqu'une personne ose et se lance dans son travail sans avoir peur du regard des autres, elle peut grandir et se construire.* »¹

*« Il est indispensable d'apprendre à maîtriser des règles, de s'approprier des savoirs, d'acquérir des méthodes, car rien de solide ne peut s'édifier sans règles, sans savoirs et sans méthodes. Mais tout cela ne prend sens que dans la perspective d'une éducation à la liberté intellectuelle. Liberté d'oser, liberté de prendre des risques, liberté de s'aventurer. »*²

Nos pistes d'action :

Développer des projets artistiques, culturels et sportifs qui engagent les élèves et les rejoignent dans leur différence. **Ex :** projet film pour les CE1, atelier couture (2017-2018), Chorale (2018-2019)

Favoriser les sorties pédagogiques.

L'école est le lieu d'acquisition des savoirs. Elle est ouverte sur le monde qui l'entoure. Les sorties scolaires contribuent à donner du sens aux apprentissages en favorisant le contact direct avec l'environnement naturel ou culturel, avec des acteurs dans leur milieu de travail, avec des œuvres originales...Les sorties concourent ainsi à faire évoluer les représentations des apprentissages scolaires en les confrontant avec la réalité. **Ex :** espace Mendès France, Musée Sainte croix, médiathèque François Mitterand...

EX : sortie scolaire avec nuitées au bord de la mer pour les cycles II

Utiliser les outils numériques pour favoriser l'ouverture sur le monde, proposer une pédagogie différenciée, aider les élèves à apprivoiser les écrans et grandir...

Ce projet d'établissement est ouvert.

Ainsi, Il pourra évoluer selon les propositions des enseignants et les besoins repérés par les différents partenaires dans le respect des orientations du projet éducatif de l'école et du projet diocésain.

¹ Projet diocésain 8 décembre 2010

² Pascal Balmand secrétaire général de l'enseignement catholique.